



ETAT DE FRIBOURG
STAAT FREIBURG

Service de la culture SeCu
Amt für Kultur KA

Mesures d'impulsion

Projets culturels collaboratifs entre

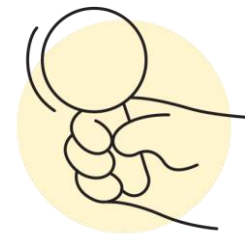
CULTURE & TOURISME



13.09.2023

Direction de la formation et des affaires culturelles **DFAC**
Direktion für Bildung und kulturelle Angelegenheiten **BKAD**

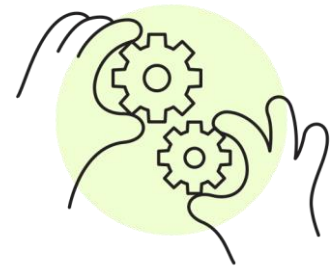
But



Soutenir l'**impulsion** de **projets culturels collaboratifs** entre culture et tourisme :

- > Repenser et consolider le lien entre culture et tourisme
- > Soutenir le rôle du tourisme dans les activités culturelles
- > Valoriser les ressources culturelles du canton de Fribourg
- > ...

Eligibilité

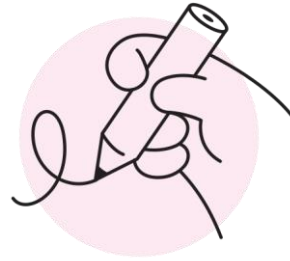


Un projet :

- > Porté par une personne morale (professionnelle ou amateur) de droit privé sise dans le canton de Fribourg et active dans le domaine culturel ; et
- > Qui implique une collaboration entre plusieurs acteurs, entreprises ou associations, dont un au moins doit être actif dans le domaine culturel et un dans le domaine touristique ;
- > Qui débute en 2024 et se termine au plus tard en décembre 2025.

⚠ Les projets qui relèvent d'outils usuels de soutien SeCu ne peuvent pas être soutenus par le présent programme. ⚠

Projets



Les projets doivent répondre à la majorité des objectifs suivants

- > **Renforcer** des activités culturelles de qualité dans une **perspective touristique** (notamment l'acquisition de publics d'autres régions du canton/d'autres cantons/pays) ;
- > Mettre en place des solutions innovantes et/ou acquérir des compétences pour améliorer **la visibilité et l'attractivité touristiques** des offres culturelles ;
- > Créer ou renforcer des **synergies durables, favoriser la mise en réseau, mutualiser des compétences et ressources** d'une ou plusieurs institutions culturelles avec le milieu touristique.

Soutien



Soutien conjoint de l'Etat de Fribourg et de la Loterie Romande :

- > Dès lors, veuillez à **ne pas déposer de demande parallèle auprès de la LoRo.**

Max. 20'000 francs par projet,
qui peuvent couvrir max. 60% des charges

Les 40% restants (min.) sont à la charge du porteur de projet, qui peut les financer comme il le souhaite.

⚠ Il doit s'agir de ressources financières. ⚠

+ Partenariat UFT

Déposer une demande



Les mises au concours se déroulent en deux temps :

1) Remise d'une esquisse de projet via un formulaire :

- > Description courte du projet, du porteur et des partenaires
- > Estimation budgétaire, y. c. montant demandé
- > Objectifs du projet – rapport aux 3 objectifs listés

Formulaire disponible sur le site du SeCu, à envoyer à fribourg-culture@fr.ch jusqu'au **29 octobre 2023**.

2) Après un premier tour d'évaluation, le jury invitera une sélection de porteurs de projets à déposer un dossier complet pour la fin du mois de décembre

Evaluation des projets (1)



Les candidatures seront évaluées de manière comparative par un **jury** sur la base des critères principaux suivants (cf. directives) :

- > Adéquation du projet aux objectifs posés
- > Qualité et faisabilité du projet
- > Caractère innovant du projet
- > Durabilité du projet ou de son impact attendu
- > Impact du projet sur le paysage culturel fribourgeois

Evaluation des projets (2)



En outre, les éléments suivants seront aussi considérés dans l'évaluation :

- > **Impact culturel** : qualité artistique, potentiel de rayonnement culturel dans le canton et hors du canton, etc. ;
- > **Impact touristique** : qualité de l'offre touristique, territoire couvert et rayonnement, synergies avec les structures touristiques existantes, acquisition et fidélisation de nouveaux segments de publics (impact sur le nombre de visiteurs), cohérence avec la politique touristique du canton de Fribourg, etc. ;
- > **Durabilité**, suite au soutien d'impulsion, des mesures mises en place, des compétences et publics acquis, etc.

Questions ?



Plus d'infos sur notre site internet

Délai de dépôt des esquisses : le **29 octobre 2023** par mail (fribourg-culture@fr.ch)

Le Service de la culture reste à votre disposition pour toute question (fribourg-culture@fr.ch).

N.B. Ce document est un support de présentation. Seules les [bases légales](#) font foi.

Illustrations : Icons8.com